

Les services de gestion de la dette

En sa qualité d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque fournit à ce dernier divers services de gestion de la dette publique.

La plupart de ces services sont liés au soutien des opérations et des systèmes relatifs au programme des titres destinés aux particuliers, communément appelé programme des titres au détail. Ces valeurs consistent principalement en obligations d'épargne du Canada (OEC). Comme on dénombre des millions de propriétaires de titres, ce programme exige un soutien administratif beaucoup plus important que celui des titres négociables. De fait, il a compté pour environ 85 % des dépenses engagées par la Banque en 1997 au chapitre de la gestion de la dette.



PHOTO : NORMAND HUBERDEAU

La représentante principale Lorraine Laviolette, lors d'un exposé à Magog (Québec)

Les modifications apportées en 1997 à la *Loi sur la Banque du Canada* comprennent des dispositions permettant à la Banque de recouvrer auprès du gouvernement fédéral le coût des services de gestion des titres au détail qu'elle lui fournit. Les nouvelles dispositions visent à clarifier le cadre de responsabilité à l'égard du programme des titres destinés aux particuliers, qui relève maintenant de Placements Épargne Canada, une agence du ministère des Finances. Comme celles-ci sont entrées en vigueur le 15 juin, la Banque a demandé au gouvernement le remboursement des dépenses pertinentes engagées depuis cette date.

Les activités de la Banque liées à la gestion de la dette négociable portent sur les bons du Trésor et les obligations négociables ainsi que sur les emprunts émis pour le compte du Fonds des changes. Ainsi, la Banque offre des conseils, administre les nouvelles émissions et s'occupe des titres de dette libellés en dollars canadiens en circulation. Comme d'habitude, les dépenses associées à ces activités n'ont pas été imputées au gouvernement.

Regard sur l'année

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

Les travaux d'élaboration d'un important système informatisé, entrepris en 1994 pour améliorer le traitement des titres au détail, se sont poursuivis. Ce projet se déroule selon le calendrier prévu et devrait être terminé en 1998. Par ailleurs, un nouveau système de traitement des achats d'OEC par retenues sur le salaire, dont la mise en service a commencé en 1997, aura pour effet d'éliminer les droits que le gouvernement verse aux institutions financières en compensation de leurs services d'intermédiation et de réduire considérablement la charge de travail qu'occasionne aux entreprises la gestion de l'épargne-salaire. La Banque a aussi fourni un

soutien relativement aux nouveaux produits offerts dans le cadre des programmes REER et FRR.

Le service d'accès par ligne téléphonique sans frais au Centre de renseignements sur les OEC et autres titres au détail a été étendu en 1997 pour répondre à une demande croissante. Celle-ci est imputable à la fréquence des appels concernant les nouveaux produits et les émissions échues d'OEC et au fait que l'existence de ce service est de plus en plus connue du public.

Services relatifs à la dette négociable

En 1997, la Banque a tenu plus de 80 adjudications par l'entremise desquelles elle a émis des bons du Trésor et des obligations négociables au nom du gouvernement. En outre, elle a acquis des dollars É.-U. pour le compte du Fonds des changes au moyen de deux émissions d'obligations multimarchés, de plusieurs opérations de swap de dollars canadiens, d'émissions régulières de bons du Canada à court terme ainsi que du programme de billets à moyen terme placés en Amérique du Nord et outre-mer.

Conjointement avec le ministère des Finances, la Banque a consulté les participants aux marchés financiers sur la façon d'aider les marchés à s'ajuster à la diminution des besoins de financement du gouvernement. Parmi les mesures adoptées, mentionnons la réduction du nombre de dates d'échéance et la tenue des adjudications de bons du Trésor aux deux semaines au lieu de toutes les semaines, ce qui a pour effet d'augmenter la taille et la liquidité des émissions. Une autre mesure a consisté à puiser dans le portefeuille de la Banque pour vendre des titres d'État de certaines émissions devenues rares sur le marché. Une révision des règlements présidant aux adjudications a été entreprise dans le but essentiellement de limiter la concentration de nouvelles émissions de titres négociables entre les mains de quelques détenteurs.

Dépenses d'exploitation

Globalement, les dépenses engagées par la Banque dans le cadre de la gestion de la dette se sont élevées à environ 56 millions de dollars en 1997, ce qui représente approximativement 30 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Les dépenses relatives au programme des titres au détail ont approché les 48 millions de dollars pour toute l'année, soit quelque 26 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation. Il s'agit là d'une hausse de 14 % par rapport à 1996, laquelle est imputable aux initiatives mentionnées précédemment et a été partiellement compensée par les économies qu'un regroupement des services liés aux obligations a permis de réaliser. Du montant total des dépenses engagées pour la prestation de ces services, environ 29 millions ont été imputés au gouvernement. Les dépenses de la Banque liées à la gestion de la dette négociable sont passées d'un peu moins de 10 millions de dollars à 8,5 millions, la dématérialisation des titres et l'automatisation du traitement des émissions de bons du Trésor et d'obligations négociables en circulation ayant donné lieu à de nouveaux gains d'efficacité.

Pour obtenir des renseignements

sur les OEC, communiquez

avec notre Centre de

renseignements au numéro

1 800 575-5151 ou

à l'adresse Internet

<http://www.cis-pec.gc.ca/>

Dépenses d'exploitation liées aux services de gestion de la dette

